

Direction Générale des Services
GB /FB

DÉCISION MUNICIPALE N°2024101

Aliénation d'un motoculteur de marque AGRIA Numéro d'inventaire 98MT0376

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant l'état du motoculteur de marque AGRIA (hors service), dont le numéro d'inventaire est le 98MT0376,

Considérant l'offre proposée à la suite de la mise en vente aux enchères sur le site spécialisé AgoraStore,

DECIDE

Article 1 : De céder le motoculteur de marque AGRIA dont le numéro d'inventaire est le 98MT0376, à Monsieur Gaëtan MARTIN-BORRET, 2239 route départementale 925, 73 200 GRIGNION. Le prix de vente est fixé à 1 410 € TTC.

Article 2 : La sortie du bien du patrimoine de la Ville sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la nomenclature M57.

Article 3 : Monsieur le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer le certificat de cession.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 25 juin 2024

Le Maire
Gil Bernardi



